Programme/service	Coordonnées	Mesure			
PARTICULIERS					
Télé-Soins	811	Avant d'appeler au 811, utilisez l'outil d'autoévaluation sur gnb.ca/coronavirus afin de déterminer si vous devez être testé pour la COVID-19. Ne vous rendez pas à un hôpital, bureau de médecin, laboratoire ou établissement de soins de santé avant d'avoir appelé le 811 en premier.			
Ligne d'information et de respect de l'état d'urgence	1-844-462-8387 helpaide@qnb.ca	Pour les questions non reliées à la santé, y compris des questions sur la conformité à l'état d'urgence.			
Société canadienne de la Croix-Rouge	Pour demander la Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick : 1-800-863-6582 (8 h à 20 h, 7 jours par semaine) 1-800-863-6582 (Services sociaux d'urgence pour les demandes liées à la COVID-19, et aiguillage vers les ressources appropriées)	 Prestation individuelle unique de 900 \$ offerte en avril. Inscription par téléphone et en ligne (visitez <u>www.gnb.ca/coronavirus</u> et trouvez le lien à la Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick sous Liens rapides) Le jeudi 2 avril – les premiers paiements commencent au moyen d'un virement électronique et de chèques par la poste 			
Personnes âgées	Pour présenter une demande de Prestation pour personnes âgées à faible revenu : 1-800-669-7070	• Les demandes de Prestation pour personnes âgées à faible revenu de 2020 sont maintenant disponibles : un chèque annuel de 400 \$ pour aider les personnes âgées à faible revenu au Nouveau-Brunswick. La date limite pour les demandes est fixée au 31 décembre 2020.			
Garderies et centres de la petite enfance	1-833-221-9339 pour des renseignements sur le portail des Services à la petite enfance	Pour les parents dont le travail est un service essentiel et qui ont besoin de services de garde, visitez le portail des Services à la petite enfance en ligne.			
Prêts étudiants	1-800-667-5626 (prêts étudiants provinciaux) 1-888-815-4514 (Centre de service national de prêts aux étudiants)	Moratoire de six mois sur les paiements et intérêts des prêts étudiants (fédéraux et provinciaux) à compter du début avril.			
Protection des locataires du Nouveau- Brunswick	1-888-762-8600	• Le droit des propriétaires d'expulser des locataires pour le non-paiement du loyer a été suspendu jusqu'au 31 mai.			
Développement social	1-800-442-9799 (Pour signaler des préoccupations pour la sécurité des enfants et des adultes)	 Les travailleurs sociaux continuent de fournir les services essentiels afin de protéger les enfants et les adultes. Avisez le ministère du Développement social de toute situation pouvant causer des préoccupations pour la sécurité des enfants ou des adultes au 1-800-442-9799. 			
Banques alimentaires	http://www.nbinfo.ca/ (base de données du Human Development Council)	 Le Human Development Council tient la base de données des services communautaires, qui comprend des renseignements sur des services communautaires comme les banques alimentaires. 			
Approvisionnement	SPsuppliers@snb.ca	Une adresse de courriel pour permettre aux entreprises de contacter le GNB afin d'aider avec l'approvisionnement en fournitures essentielles (EPI, désinfectant, etc.)			
Allocation canadienne pour enfants (ACE)	1-800-387-1194 (français); 1-800-387-1193 (anglais)	 Un montant supplémentaire de 300 \$ par enfant dans le cadre de l'ACE pour 2019-2020. Cela signifie environ 550 \$ de plus pour une famille moyenne. Ceux qui bénéficient déjà de l'ACE n'ont pas besoin de faire une nouvelle demande. Offerte en mai. 			
Crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS)	1-800-387-1194 (français); 1-800-387-1193 (anglais)	 Pour les revenus faibles et modestes, l'augmentation moyenne du revenu découlant de cette mesure sera de près de 400 \$ pour les particuliers célibataires et de près de 600 \$ pour les couples. Offert en mai. 			

Assurance-emploi (AE)	Rendez-vous sur le canada.ca et cliquez sur Assurance- emploi pour faire une demande en ligne.	•	Pour les personnes qui ont été récemment mises à pied ou qui ont des heures réduites et qui sont admissibles aux prestations d'assurance-emploi.
Agence du revenu du Canada (ARC)	Comptes et paiements de l'ARC (particuliers) 1-800-959-7383 (français); 1-800-959-8281 (anglais) Rendez-vous sur le Canada.ca et cliquez sur Impôts pour obtenir plus de renseignements.	•	La date limite pour produire les déclarations de revenus des particuliers a été repoussée au 1er juin 2020. Les contribuables auront jusqu'au 1er septembre 2020 pour payer les montants d'impôt dus pour l'année 2019. Vous pourrez présenter une demande pour obtenir la nouvelle Prestation canadienne d'urgence (2000 \$ par mois) en ligne ou à l'aide d'une ligne téléphonique dédiée à compter du début d'avril.

Programme/service	Coordonnées	Mesure			
ENTREPRISES					
Navigateurs d'affaires du GNB (ONB)	1-833-799-7966 nav@navnb.ca	 Aide aux entreprises du Nouveau-Brunswick Soutien aux petites entreprises – fonds de roulement – prêts allant jusqu'à 200 000 \$ pour aider à faire face aux difficultés associées à la COVID-19. Les détails seront annoncés. Injection de fonds de roulement cruciaux pour les moyens et grands employeurs : ONB offrira de l'aide aux moyens et grands employeurs. ONB fournira aussi, sur demande, des fonds de roulement de plus de 200 000 \$ pour aider les grands employeurs à gérer les répercussions de la COVID-19 sur leurs activités. 			
Travail sécuritaire NB (TSNB)	1-800-999-9775	 Renseignements relatifs à la santé et la sécurité au travail; pratiques exemplaires pour la création de conditions sécuritaires en milieu de travail durant une pandémie; responsabilités de l'employeur et de l'employé, renseignements sur le droit de refuser de travailler dans des conditions dangereuses. Élimination de l'intérêt sur les cotisations des employeurs à TSNB. La perception des cotisations des employeurs sera reportée pour une période de trois mois. 			
Normes d'emploi	1-888-452-2687 dpetlinfo@gnb.ca	 Renseignements sur les droits et responsabilités des employeurs et des employés. Portail en ligne pour déposer une plainte 			
Impôt foncier	1-888-762-8600 (Service Nouveau-Brunswick)	Les entreprises doivent payer l'impôt foncier au plus tard le 31 mai. Cependant les pénalités de retard seront examinées au cas par cas pour voir s'il est possible d'y renoncer en cas de difficultés financières, comme devoir fermer une entreprise à cause de la COVID-19.			
Agence du revenu du Canada (ARC)	Comptes et paiements de l'ARC (entreprises) : 1-800-959-7775 (français); 1-800-959-5525 (anglais) Rendez-vous sur le Canada.ca et cliquez sur Impôts pour obtenir plus de renseignements.	Toutes les entreprises peuvent reporter, jusqu'après le 31 août 2020, le paiement de tout montant d'impôt sur le revenu qui devient exigible à partir du 18 mars 2020 jusqu'au mois de septembre 2020.			